1e. ANNEE, No. 18. MANITOBA. SAMEDI, 10 OCTOBRE, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

Hotel du Gouvernement.

OTTAWA,

Vendredi, 26 Juin 1874.

PRESENT :

Son Excellence le Gouverneur-General en Conseil.

ATTENDU que par l'Acte 33 Vict., Chap. 3, Section 29, intitulé : "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, Chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba," il est prescrit que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur, y compris celles fixant le montant des droits, qui pourront, de temps à autre, être par le Gouverneur-Général en Conseil déclarées applicables à la Province, s'y appliqueront et y seront en vigueur en conséquence."

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur et en vertu de l'autorité sus-mentionnée, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que toutes les lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur et toutes les lois relatives à la perception et à l'administration de ce revenu, s'appliqueront dans la Province de Manitoba, à partir du premier jour de Juillet, 1874.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

St. Boniface, 1er Août 1874. 31

Government House.

OTTAWA,

Friday, 26 day of Jun 1874.

PRESENT :

His Excellency the Governor General in Council.

WHEREAS by the Act 33 Victoria, Chapter 3, Section 29, intituled "An "Act to amend and continue the Act 32 "and 33 Victoria, Chapter 3, and to esta-"blish and provide for the Government of "the Province of Manitoba." It is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province, shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid, has been pleased to order, and it is hereby ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada, and all Laws respecting the collection and management of Revenue derived thereunder be, and the same are hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba from and after the first day of july, 1874.

W. A. HIMSWORTH,
Clerk, Privy Council.
Canada.

St. Boniface, August 1st 1874. 3

KEW STOBART & CIE.,

(Ci-devant J. E. KEW.)

Marchands de Gros en GENERAL.

28, Rue Fenchurch,

LONDRES, ANGLETERRE.

John Freeman,

Agent à Winnipeg.

Ils ont en mains des équipements pour la traite empaquetés et assortis d'après les meilleures fabriques Anglaises. Ces équipements ont été choisis avec le plus grand soin pour la Traite avec les Sauvages et sont garantis être de la meilleure qualité et du meilleur modèle.

—AUSSI—

Un Assortiment Complet,

D'ETOFFES IMPRIMEES,
DE COTONNADES,
COUVERTES,
FLANELLES,
"STROUDS,"
VÊTEMENTS,
CHALES,
WINSIES
ARTICLES DE TOILETTE,
TAPIS,
CHAUSSUREES,
PANTALONS, ETC., ETC.

REAL & IMITATION ASSOMPTION BELTS.

THÉ,
SUCRE,
TABAC,
PETIT PLOMB,
FUSILS,
POUDRE,
CAPES,
COUTEAUX de boucher et autres,
LIMES,
LITERIE,
FAIENCE,

et autres marchandises propres au commerce de la Rivière Rouge.

EN GROS SEULEMENT.

Bureau et Salles d'Echantillons à deux portes au Sud du Palais de Justice.

Winnipeg, 6 Juin 1874. 12

Ferronneries ! !

SMITH-MUNROE & CIE,

Ont reçu un assortiment considérable de Ferronneries de tout genre, consistant en Ferronneries pour les

CONSTRUCTEURS,
OUTILS DE CHARPENTIERS,
POUDRE ET PLOMB,
FUSILS EN GRANDE VARIÉTÉ,
PEINTURES A L'HUILE,
VERRERIE ET LAMPES,
POELES ET FERBLANTERIE,
FER EN BARRES,
ACIER ET CHARRUES,
WAGONS ET SULKY,
RATEAUX ET FAUCHEUSES,
MOISSONNEUSES,

et tout ce qui concerne le commerce en fer.

Les prix sont très-bas et rappelez-vous l'endroit vis-à-vis le "QUEEN'S HOTEL"

Smith-Munroe & Cie.

Winnipeg, 4 Juillet, 1874. 3m

OWEN E. HUGHES & CIE.

(Successeurs de A. G. B. Bannatyne.)

MARCHANDS DE GROS

et en détail et de

Marchandises Sèches

EN GÉNÉRAL.

VÊTEMENTS,
COUVERTES,
ETOFFES IMPRIMEES Etc.,
FAIENCE,
VERRERIE, Etc., Etc.
CHAUSSURES et Souliers,

Leurs importations du printemps sont maintenant arrivées et marquées à de prix très-bas.

CONDITIONS LIBERALES POUR LE COMMERCE.

Winnipeg, 6 Juin 1874. 12

Bulletin Parlementaire.

Vendredi, 17 Juillet, 1874.

M. Lemay propose d'envoyer une adresse à son Excellence le Lt. Gouverneur, au sujet de la vente à l'enchère des terres de la Couronne sur les Rivières Rouge et Assiniboine, ce qui favorise les spéculateurs et est contraire à l'intérêt public.

L'Hon. M. Girard pense que cette adresse devrait être envoyée au Gouverneur-Général.

M. Lemay ne presse pas dans ce cas l'adoption de sa motion dans la forme actuelle, et propose, ensuite une autre adresse pour demander la production de tous les documents concernant l'arrestation de Gordon et le rôle joué dans cette affaire par M. Clarke.

L'Hon. M. Girard dit que le gouvernement n'avait aucune objection à produire ces documents.

L'Hon. M. Davis, propose de voter des subsides à Sa Majesté et que la Chambre se forme en Comité dans ce but, lundi prochain : adopté.

M. Sutherland propose la seconde lecture d'un Bill concernant les causes d'incapacité à siéger dans l'Assemblée Législative.

La Chambre se forme en Comité Général, et l'Hon. M. Hay propose en amendement de retrancher les mots qui excluaient de l'Assemblée, les membres du Sénat, car, on voulait évidemment embarrasser le Cabinet en forçant M. Girard à résigner.

M. Norquay réplique qu'il ne s'agissait pas de personnalités, mais d'un principe à établir. Et si les députés aux Communes ne doivent pas avoir accès dans cette enceinte, il n'existe aucune raison pour concéder ce privilége aux membres du Sénat.

M. le Dr. Bird parle dans le même sens que M. Norquay.

M. Delorme s'oppose au Bill.

L'Hon. M. Royal dit que ce Bill atteignait visiblement le Premier et propose que le Comité se lève.

M. Sutherland répond que cet amendement allait tuer le Bill et qu'il serait fort à désirer du moins que les officiers des gouvernements fédéral ou local, fussent inhabiles à siéger dans cette assemblée.

L'amendement de M. Royal est mis aux voix et adopté sur la division suivante :

Pour—MM. Girard, Dubuc, Royal, Klyne, Schmidt, Lemay, McKay, Delorme, Beauhemin, Breland —10.

Contre—MM. Sutherland, Norquay, Howard, Spence, Bird, Boyd, Davis, Hay, Dr. Bird—9

Les Bills suivants subissent alors leur troisième lecture :

Bill concernant la Cour du Banc de la Reine.

Bill amendant l'Acte concernant les Cours de Comté.

Bill pour incorporer le Doyen et le Chapitre de la Cathédrale de St. Jean.

Bill pour incorporer le Comité des Finances de la Société des Missionnaires de l'Eglise Anglicane.

Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer du Sud de Manitoba.

La motion de M. Lemay concernant les Terres de la Couronne est renvoyée à un Comité spécial chargé de rédiger une Adresse.

Et la Chambre s'ajourne à lundi.

Lundi 20 Juillet 1874.

Le greffier du Conseil Législatif apporte un message exposant qu'il avait été fait un amendement à l'Acte concernant le Revenu public.

Aussi un Bill concernant les causes d'incapacité à siéger dans l'Assemblée Législative.

L'Orateur déclare ce Bill hors d'ordre parce qu'il empiète sur les privilèges de la Chambre.

L'Hon. M. Girard propose la seconde lecture d'un Bill pour obliger les Sociétés étrangères à se faire enregistrer.

La Chambre se forme en Comité Général et adopte le Bill qui subit finalement sa troisième lecture.

Le Bill concernant l'incorporation des Paroisses et Missions Catholiques subit aussi sa troisième lecture.

L'Hon. M. Dubuc propose la seconde puis la troisième lecture d'un Bill concernant les hypothèques et la vente des biens meubles ; et aussi d'un Bill concernant les contrats faits par les femmes mariées.

L'Hon. M. Davis soumet un état des Estimations pour le semestre expirant le 30 Juin 1874 et pour l'année fiscale expirant le 30 Juin 1875. Nous avons déjà fait connaître la situation de nos finances dans tous leurs détails, ce qui nous dispensera de reproduire ici le discours de L'Hon. M. Davis.

Il est ensuite introduit un Bill basé sur les estimations et autorisant le Lt.-Gouverneur à emprunter $20,000, lequel est adopté.

M. Howard, propose, secondé par M. Norquay, la nomination d'un comité chargé de faire rapport sur l'opportunité d'envoyer un mémorial au Gouverneur Général en Conseil, pour demander de l'aide en faveur de la Compagnie du Chemin de fer du Sud de Manitoba : adopté.

Mardi 21 Juillet 1874

Le Comité chargé de rédiger une adresse au Gouverneur Géneral, concernant la Compagnie du Chemin de fer du Sud de Manitoba, soumet son rapport qui est adopté.

Le Comité des Impressions recommande de publier les Rapports d'Education, les Comptes Publics et le Rapport des délégués à Ottawa, comme appendices aux journaux de la Chambre : adopté.

L'Hon. M. Davis présente l'état suivant des recettes et dépenses de la Province jusqu'au premier juillet, 1874

Passif...................	$138,720 00
Actif.....................	39,641 00
Total de la dette..	$ 99,079 00

L'Hon M. Royal propose la seconde, puis la troisième lecture d'un Bill concernant l'enregistrement des

Sociétés Commerciales et industrielles : adopté.

M. Lemay propose la seconde puis la troisième lecture d'un Bill pour amender l'acte concernant la vente des liqueurs spiritueuses : adopté.

L'Hon. M. Hay propose la seconde lecture d'un Bill concernant la protection du gibier : rejeté.

Le Bill concernant les procédés contre les tiers-saisie est renvoyé au Comité des amendements aux lois.

M. Lemay propose la seconde, puis la troisième lecture d'un Bill concernant certains animaux errant en liberté durant certaines saisons : adopté.

M. Norquay propose la première et la seconde lecture d'un Bill pour abolir la dualité de la réprésentation.

La motion est adoptée sur la division suivante :

Pour—MM. Howard, Norquay, Sutherland, Spence, Burke, Royal, McTavish, Boyd, Cunningham—9

Contre—MM. Delorme, Girard, Beauchemin, Breland, Lemay, Hay, Dubuc—7.

L'Hon. M. Dubuc propose d'envoyer une adresse à Son Excellence pour l'octroi de $400 devant servir à payer les frais de route des députés qui sont venus trois fois pour la session sans rien recevoir : adopté.

Et la Chambre s'ajourna jusqu'au lendemain, jour de la prorogation du Parlement

LE METIS.

Samedi, 10 Octobre 1874.

L'Hon. M. Chapleau.

L'Hon. M. Chapleau est arrivé ici, dimanche soir, à bord du *Selkirk*. Ce distingué compatriote est parti de Montréal avec les meilleurs souhaits des amis de la cause qu'il saura défendre avec tout le talent et l'éloquence que nous lui connaissons. La presse a reconnu hautement le patriotisme de M. Chapleau et lui a décerné de justes éloges. Nous extrayons ce qui suit du *Franc Parleur* de Montréal :

L'Honorable Chapleau en offrant spontanément les talents que la Providence lui a départis pour la défense de la cause de l'infortune, accomplit un acte de patriotisme et de frère.

Ses succès passés nous donnent espérance pour ceux qui l'attendent dans la Province de Manitoba, et tout nous fait présumer qu'il en reviendra, heureux, content, et glorieux, car c'est avec l'éloquence du cœur qu'il va plaider le procès de M. Lépine, et l'on sait que ce genre d'éloquence est irrésistible.

Le comté de Terrebonne aura seul l'insigne honneur de faire connaître au pays entier, l'abnégation, l'esprit de sacrifice et le dévouement de ses représentants dans le conseil de la nation, en faveur de nos frères les Métis de Manitoba.

Déjà l'un, M. Rodrigue Masson, membre pour les Communes, est revenu de ces pays lointains, chargé des vœux de la population métisse qui lui a exprimé, en termes non equivoques, l'admiration et le respect qu'elle professait pour ses actes nombreux de dévouement à leur cause. L'autre, l'hon. Chapleau, foulera bientôt le sol légendaire des prairies de l'Ouest.

Sa réputation l'aura devancée, sa présence et ses actes l'augmenteront encore. Nos vœux et nos espérances l'accompagnent il en est le porteur, il en sera l'interprète auprès de nos frères de là-bas.

L'Amnistie Promise.

(Suite.)

La lettre adressee par Mgr. Taché à Sir G. E. Cartier, en date du 6 mai 1871, exprimait, comme on le sait, une profonde déception. C'était la plainte émue, le pressant appel d'une âme pleine de noble franchise et de dévouement : c'était aussi une grave et solennelle revendication du droit méconnu. Mais la parole austère du vénéré prélat resta encore sans écho dans les conseils de l'Etat. Et au mois de novembre suivant, Mgr. Taché déclarait sans détour à Sir G. E. Cartier et à Sir J. A. McDonald qu'il avait été évidemment trompé. Ce dernier ne nia pas la promesse d'une amnistie absolue et sans restrictions. Pour se disculper, il ajouta seulement : "Pas un gouvernement ne saurait tenir sur cette question." La réplique eût pu être, ce nous semble, beaucoup moins évasive.

Franchissons maintenant une période assez longue pour arriver à la date qui avait marqué la défaite de Sir G. E. Cartier à Montréal-Est. Dans l'intervalle, Riel avait été écarté de Manitoba, sur les pressantes sollicitations du gouvernement canadien, auprès de Mgr. Taché. A ce propos, signalons un incident qui expliquera la conduite du digne archevêque : "Sir John, dit Mgr. Taché, me déclara alors que si je pouvais réussir à le faire éloigner pendant quelque temps, sa cause serait la sienne, et qu'il (Sir John) RÉGLERAIT LA QUESTION." "La question de l'amnistie, ajoute Mgr. Taché, m'avait déjà causé tant d'anxiéte que je me crus justifiable de me servir de tous les moyens honnêtes pour m'assurer le concours de Sir John en faveur de l'amnistie, et c'est pour cela seulement que je m'efforçai de persuader à Riel de s'éloigner du pays pendant quelque temps."......

Répoussé par les électeurs de Montréal-Est, Sir G. E. Cartier s'adressa à Mgr. Taché, par l'intermédiaire de M. Archibald, pour solliciter de M. Riel un nouveau sacrifice. Il s'agissait du retrait de la candidature de celui-ci, en faveur du Ministre de la Milice, dans le Comté de Provencher. De cette manière Sir G. E. Cartier, se trouverait, disait-on, plus étroitement lié à la cause des métis : il serait tenu d'user de toute son influence, de déployer toute son énergie pour triompher de la résistance d'une certaine partie de l'opinion publique. Le calcul ne manquait pas de logique, mais c'était sans doute beaucoup exiger dans les circonstances. Cependant, Riel consentit à s'effacer et Sir G. E. Cartier après avoir été élu par acclamation, partit pour l'Angleterre. Il ne devait plus revoir son pays.

Le 15 août 1873, Sir John, informa Mgr. Taché, durant le cours d'un entretien, que des communications reçues d'Angleterre permettraient de proclamer l'amnistie a la condition qu'elle ne comprit pas ceux qui étaient impliqués dans l'exécution de Scott. Ce n'est pas, ajouta Sir John, " ce que vous voulez " mais je me rendrai en Angleterre après la session, et je suis sûr qu'on y règlera la question.

Les concessions trop imparfaites du cabinet impérial ne pouvaient satisfaire Mgr. Taché, qui écrivit a M. Langevin pour protester contre "*la duperie*" dont il était victime. Nos ministres bas-canadiens comprirent alors qu'il fallait sortir d'une position aussi équivoque, et décidèrent de résigner, si Sir John ne réussissait pas dans son voyage en Angleterre à obtenir l'amnistie.

Là se terminent les négociations de l'ancien cabinet avec Mgr. Taché, car quelque temps après, il remettait au ministère actuel, sa lourde succession, il le chargeait de régler ce qui attend encore une solution.

(*A continuer*)

Affaire Lepine-Nault.

C'est aujourd'hui que doivent s'ouvrir les séances du tribunal chargé de prononcer dans l'affaire Lépine-Nault. Nous croyons que les procédés ne commenceront pas avant lundi ou mardi prochain. La poursuite sera dirigée au nom de la Couronne par M. Cornish et la défense sera représentée par l'Hon. M. Chapleau. Nous apprenons qu'il y aura vraisemblablement deux cours distinctes durant le présent terme ; l'une pour l'audition des causes criminelles, et l'autre pour l'instruction des causes civiles.

Le rapport de l'élection de M. L. Riel a été publié dans la *Gazette Officielle*.

L'Hon. Dr. Tupper a gagné sa cause devant le tribunal des élections contestées

Les nouveaux ministres de Québec seront vraisemblablement réélus sans opposition.

La Legislature d'Ontario se réunira au commencement de novembre prochain.

M. Jodoin, député de Chambly, a résigné durant le cours de la contestation de son élection.

Les Chambres de Commerce de Toronto et de Québec ont condamné le projet du Traité de Réciprocité négocié par M. Brown.

Environ huit députés d'Ontario, presque tous ministeriels, ont été dépossédés de leurs siéges au Parlement fédéral pour cause de corruption.

Le *Citizen*, d'Ottawa, dit, sur l'autorité de l'Hon M. Church, que le nouveau ministère fera instituer une enquête complète sur la transaction des terrains des Tanneries.

Sa Grâce Mgr. Taché, a présidé dernièrement à la bénédiction d'une cloche destinée à la nouvelle église de Ste. Cunégonde, aux Tanneries de Montréal.

Il nous fait plaisir d'apprendre que le R. P. Hugonard, le nouveau missionnaire du Lac Qu'Appelle, parti d'ici vers le milieu d'août, s'est rendu sain et sauf à sa nouvelle mission et jouit d'une parfaite santé.

Nous venons de recevoir le numéro prospectus du *Progrès*, publié à Sherbrooke, par MM Bélanger, frères.

Ce premier numéro est fort bien fait et nous souhaitons à nos confrères le succès que méritent leur talent et leur esprit d'initiative.

Entre autres nouvelles du Lac Qu'Appelle, nous avons appris que le R. P. Lestang était revenu des Prairies de l'Ouest, et s'était, après deux jours de repos seulement, remis en route pour St. Albert, où il va prendre la direction du Noviciat que vient d'instituer Mgr. Grandin.

Il est assez étrange qu'en même temps que les journaux d'Ontario et des provinces maritimes discutent l'union législative sous prétexte d'économie, un journal de Winnipeg, donnant le ton à un certain parti, demande l'abolition de la langue française à Manitoba. Sentinelles, prenez garde à vous !

L'hon. M. Laird est parti jeudi matin par la diligence pour retourner à Ottawa. Nous apprenons que les membres du Cabinet Local ont eu une longue entrevue avec l'hon. ministre au sujet des terres, de la commission des titres, des réserves et des autres questions qui nous intéressent spécialement.

Les conservateurs de la province d'Ontario s'organisent pour les prochaines élections locales. Ces jours derniers, ils ont tenu une grande convention à Toronto. Les comtés de la province y étaient représentés par plus de cinq cents délégués. On a eu de longues séances et on a tout préparé pour engager la lutte.

Il y a eu dernièrement, une grande assemblée publique à Prescott, convoquée par les réformistes en vue des élections locales prochaines, On y voyait figurer l'hon M. Mackenzie, premier ministre, qui a parlé très longuement ; les honorables MM. Huntington et Scott, membres du gouvernement fédéral ; l'hon. M. Mowat premier ministre d'Ontario, deux de ses collègues, MM. McKellar et Fraser, et plusieurs autres députés et citoyens marquants.

LES METIS DU LAC QU'APPELLE

Les métis du Lac Qu'Appelle et des environs ont présenté une pétition au Lt.-Gouverneur Morris pour solliciter :

1o. Le droit de garder les terres qu'ils ont déjà prises ou qu'ils pourraient prendre plus tard le long de la rivière Qu'Appelle.

2o. Le droit de pêcher dans tous les lacs de la rivière Qu'Appelle.

3o. Le droit de chasser librement dans la prairie, à l'ouest et au sud ouest des lacs Qu'Appelle, en vertu des réglements que les sauvages, de concert avec les métis et le gouvernement, pourraient établir à l'avenir dans l'intérêt de tous.

4o. Le droit de faire la traite au lac et dans les environs du lac Qu'Appelle.

5o. La libré jouissance par la mission catholique de tous ses domaines et sa participation aux droits et priviléges des métis.

6o. La mise en force de lois par le gouvernement, les sauvages et les métis, au sujet de la chasse au buffle et des quartiers d'hiver.

7o. L'établissement d'une autorité représentée par les habitants de l'endroit et chargée de conduire les affaires du pays, de faire des lois, de les mettre à exécution et de juger des différends.

Le Lieut.-Gouverneur a répondu comme suit à cette adresse :

Je soumettrai votre pétition au Conseil Privé d'Ottawa, en ce qui concerne les terres dont vous avez déjà pris possession.

Et je puis vous assurer que le gouvernement respectera les droits des métis aux terres qu'ils auront cultivées ou améliorées. Ceci s'applique également à la mission catholique qui devrait avoir suffisamment de terrains pour lui permettre d'accomplir ses œuvres de dévouement.

Le gouvernement ayant conclu un traité avec les sauvages, devra s'occuper de leur choisir des réserves aussitôt que possible, afin de pouvoir livrer à la culture le reste des domaines.

En ce qui a trait à la chasse, les métis possèdent les mêmes droits que les autres sujets de Sa Majesté. Et le Conseil du Nord Ouest devra sans-doute voir s'il ne serait pas avantageux de réglementer la chasse du buffle.

Enfin, si le gouvernement désire asseoir partout son autorité dans ces vastes territoires, il serait à souhaiter qu'il pût trouver parmi vous des hommes de confiance capables d'exécuter les lois du Parlement Fédéral ou du Conseil du Nord-Ouest. Mais il n'est pas probable que le gouvernement soit disposé à vous concéder le droit de faire des lois dans ces pays éloignés.

NOUVELLES CANADIENNES.

—Les noyades se multiplient à Québec ; la dernière victime est un nommé Alexandre Cadet.

—M. David Laurent, de Montréal, a été trouvé mort agenouillé près de son lit.

—M. Wm. Aird Ross, avocat de la cité d'Ottawa, a été nommé juge à Carleton, en remplacement de Christopher Armstrong, décédé.

—Le *Pionnier* de Sherbrooke annonce qu'il va augmenter prochainement son format. Nous félicitons notre confrère.

—Ces jours derniers, 330 Islandais sont arrivés à Toronto, et un grand nombre de Mennonites étaient attendus sous peu.

—Deux ouvriers du nom de Starr et H. Marlingly ont été précipités à bas d'un échafaud, à Ottawa, et se sont tués dans leur chute.

—Il se poursuit une enquête en ce moment à Montréal, au sujet d'un nommé Arsène Courville, que l'on suppose avoir été assassiné par Alphonse Léveillé.

—Un vieillard du nom de J.-Bte. Allaire, résidant à Longueuil, s'est fait écraser par les chars urbains à Montréal. Il est mort peu après l'accident.

—Les catholiques du Nouveau-Brunswick font des souscriptions généreuses en faveur du nouveau collége que l'on est à construire à St. Joseph de Memramcock.

—La compagnie de télégraphe de Montréal fait construire une ligne télégraphique sur tout le parcours du chemin de fer de Lévis et Kennebec.

—La pose des lisses sur le chemin de fer de Lévis et Kennebec est terminée jusqu'à Ste. Marie, et cette voie sera mise en opération dans quelques jours.

—Melle. Emma Lajeunesse, célèbre cantatrice canadienne, arrivera à Montréal le 25 novembre prochain, en compagnie d'artistes de mérite, et elle donnera plusieurs concerts. Le public sera heureux de faire une ovation à celle qui a porté si haut et si loin l'honneur du nom canadien.

—Le chemin de fer Grand Tronc vient de compléter, à l'Est de Montréal, le changement de la voie de 5 pieds 6 qu'elle était à 4 pieds 8½ qui est l'étalon de la largeur des chemins américains. L'an dernier, la compagnie avait effectué un semblable changement sur la ligne à l'Ouest de Montréal, mais, faute de

moyens, elle dut ajourner l'achèvement de cette amélioration jusqu'à cette année.

La partie du chemin où on a opéré ce changement comprend quatre sections: 1o. de Montréal à Richmond, 2o. de Richmond a Portland. 3o. de Richmond à Levis, 4o de la Jonction Chaudière à la Rivière du Loup

Compagnie de Navigation

Il parait que la ligne Kittson est menacée d'une compétition sérieuse. C'est, du moins, ce que nous apprend le *Star* de Moorhead. Les promoteurs de la nouvelle entreprise possèderaient l'influence et les capitaux nécessaires pour en assurer le succès. Déjà l'on a adopté les procédés préliminaires à l'organisation de la nouvelle compagnie. Et lorsque le plan aura été arrêté, l'on se mettra de suite à l'œuvre pour construire deux bâteaux-à-vapeur et plusieurs barges. Le *Star* pense que la ligne rivale pourra commencer ses opérations, dès le printemps prochain. Il va sans dire que le commérce ne serait pas du tout fâché de voir cesser le monopole du transport sur la Rivière-Rouge par la ligne Kittson. Car jusqu'ici, le taux du frêt a été extravagant et tout le monde y trouverait son compte dans une réduction de prix.

Nouvelles Locales.

—Le Conseil de Ville de Winnipeg a voté $500 pour l'hôpital.

—Les maladies de tout genre sévissent encore avec violence. On compte de nombreuses victimes.

—M. Brault Lapointe-Audet, typographe, de Montréal, est arrivé ici, dimanche dernier, à bord du *Selkirk*.

—Les citoyens de Winnipeg ont ratifié presqu'à l'unanimité un réglement autorisant l'emprunt de $25,000 pour les fins municipales.

—Depuis quelques jours, il part de Winnipeg de longues files de voitures chargées de provisions pour les différents postes du Nord-Ouest.

—M. Edward Farrer, ci-devant agent d'émigration vient d'être nommé Secrétaire Privé de Son Honneur le Juge-en-Chef, M. Wood.

—Les *traiteurs* étaient en grand nombre au Lac Qu'Appelle lors du Traité avec les Sauvages. Ce qui naturellement devait provoquer une rivalité peu avantageuse.

—La police à cheval du Nord-Ouest n'a pas été heureuse. Elle a éprouvé mille contretemps et les autorités fédérales ont donné ordre au Commandant de rebrousser chemin pour aller passer l'hiver au Fort Pelley.

—On signale l'arrivée à Fort Carleton, du premier bateau appartenant a la Cie de la Baie d'Hudson et qui ait navigué sur les eaux de la Saskatchewan. Ce vapeur a parcouru 450 milles en moins de dix jours.

—M. Forget, avocat de Montréal, est arrivé ici, en même temps que l'Hon. M Chapleau. Nous apprenons par le *Nouveau Monde* que ce monsieur a l'intention de faire le rapport des procédés dans l'affaire Lépine pour les journaux de Montréal.

—Deux prisonniers détenus à Winnipeg ont pris la clef des champs. Martin et Biggerell, accusés du vol de chevaux et engagés tout dernièrement, sont les fugitifs. Leur évasion a provoque une enquête par le gouvernement. Rien n'inculpe les officiers de la prison: il a été démontré qu'ils etaient absolument etrangers à cette fugue operée avec beaucoup d'art et de sang-froid. Il est douteux que l'on puisse mettre de nouveau la main sur les deux compères.

—Le détachement de militaires qui a accompagné le Lt. Gouverneur et l'hon. M Laird au Lac Qu'Appelle est arrivé dimanche dernier. De ce dernier poste au Fort Garry, la distance est de 345 milles, et nos intrépides soldats ont pu la franchir à pied en seize jours, ce qui constitue une moyenne d'environ 23 milles par jour. Cette vitesse est réellement des plus remarquables, et la bonne conduite, l'excellente tenue et le courage de nos miliciens leur fait grand honneur.

A leur arrivée, signalée par les joyeuses fanfares de la musique, ils furent accueillis par le Lt. Gouverneur et l'hon. M. Laird, qui paraissaient tout fiers et à bon droit du succès de l'expédition. Le Lt.-Col. Osborne Smith, commandant, félicita chaudement les militaires pour leur belle conduite.

Echos de l'Etranger.

—Le prince de Galles a accepté la grand-maîtrise de l'ordre des francs maçons.

—Il parait que la ville Antigua, dans le Guatimala a été détruite par un tremblement de terre.

—Les alphonsistes, ou partisans de l'ex-Reine Isabelle, font tout en leur pouvoir pour placer le fils de cette dernière sur le trône d'Espagne.

—Le mont Etna est encore en éruption; on entend des bruits souterrains, et les tremblements de terre secouent la montagne jusque dans ses fondements.

—Le gouverneur Kellogg, de la Louisiane, est reinstallé, mais il redoute encore les entreprises de la Ligne des Blancs, et demande aux autorités fédérales le secours nécessaire pour parer à toute éventualité.

—Le gouverneur Moss, de la Caroline du Sud, a demandé formellement, ces jours derniers, au Président Grant, de lui envoyer des troupes pour lui aider à maintenir la paix et l'ordre dans l'Etat.

—Les membres de "L'Association de l'Amnistie" se proposent de demander à Disraeli, lors de sa prochaine visite en Irlande, une amnistie générale pour tous les prisonniers détenus pour cause politique.

—Il est probable que le maréchal Serrano prendra le commandement de l'armée du centre et que le général Jouvellar remplacera le général Pavia. Les républicains se préparent à déloger les Carlistes de Loguarda, province d'Alava.

—L'expédition du Pôle Arctique annonce que les explorations exécutees dans la direction du Pôle Nord ont obtenu un résultat très-satisfaisant. Le rapport qui révélait l'existence d'une grande mer polaire est dénué de fondement.

—Il parait avéré maintenant que le Czar a écrit une lettre de sympathie à Don Carlos, ce qui avait été nié à Berlin et ailleurs.

Cette lettre était une réponse à celle que lui avait envoyée Don Carlos pour le remercier de n'avoir pas voulu reconnaître le President Serrano.

—On ne voit pas sans inquiètude l'hiver s'approcher, en Allemagne. Jamais les affaires n'ont subi pareille stagnation, jamais la misère n'a été aussi grande. Un journal donnait l'autre jour le chiffre officiel de 6,000 employés sur le pavé depuis deux mois. Que les temps sont loin où, après l'arrivage des milliards français, les commis de magasins dînaient avec du champagne!

Nouvelles Religieuses.

—Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, prêchera le sermon de circonstance lors du sacre de Mgr. Duhamel, évêque d'Ottawa.

—L'ambassadeur français, à Rome, a présenté au Pape une lettre du Président MacMahon, annonçant que la frégate française, l'*Orénoque*, en rade de Civitta-Vecchia, allait être rappelée.

—Le *Catholic Sentinel* de l'Orégon nous apprend que Mgr. Blanchet, évêque de Nesqualy, est de retour d'une visite à Colville, où il a confirmé plus de quatre cents Indiens. Sa Grandeur a aussi confirmé un grand nombre de Walla Walla, et a visité toutes les missions sur sa route.

—Les persécutions religieuses continuent d'être à l'ordre du jour en Allemagne. Les expulsions ne finissent plus. Les prêtres qui sortent de prison sont maintenant conduits à la frontière entre deux gendarmes. Les perquisitions et les fermetures d'églises sont devenues quotidiennes.

—Des nouvelles venues d'Allemagne font prévoir un nouveau coup de Bismark contre l'Eglise en Prusse.

On regarde non-seulement comme probable, mais certaine, la *destitution* de l'archevêque de Cologne.

A leur tour, les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn, déjà emprisonnés, seront encore destitués, et la province ecclésiastique de Cologne n'aura plus d'évêques.

—Le congrès des vieux catholiques qui a été tenu récemment dans le grand duché de Bade, n'a pas soulevé un bien vif enthousiasme dans la presse, même dans celle dévouée corps et âme à M. Reinkens, prêtre apostat. On semble fatigué du bruit que font ces messieurs. Voilà quatre ans qu'ils sonnent la cloche de leur nouvelle eglise sans que les ouailles arrivent. On continue à douter du succès de "l'entreprise."

A BON MARCHE!

A BON MARCHE!

Marchandises Sèches

Epiceries

Hardes Faites

Pelleteries

Peaux de Vaches

Robes de Buffles

Pemican en Sacs

Viandes Sèches

FRANÇOIS GINGRAS,
Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 10 Oct. 1874. 3

Annonces Nouvelles.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que le VINGTIÈME JOUR D'OCTOBRE, en la VILLE DE WINNIPEG, seront vendus les LOTS suivants, situés sur la RIVIÈRE ROUGE et ASSINIBOINE, en dedans, de ce qui est appelé, SETTLEMENT BELT, commençant par la somme d'une piastre l'arpent.

PAROISSE DE HIGH BLUFF.

LOTS Nos. 7, 8, 10, 11, 12, 13, 21, 22 et 23.

PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

LOTS Nos. 47, 49, 50, 52, 63, 65, 67, 84, 85, 86, 87, 88, 96, 97, 98, 99, 101 et 102.

PAROISSE DE ST. NORBERT.

LOTS Nos. 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 243.

PAROISSE DE STE. AGATHE.

LOTS Nos. 77, 79, 210, 212, 246, 248, 250, 252, 285, 287, 290, 292, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 310, 312, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434 et 436.

Ces LOTS sont tous entièrement ou presque complètement couverts de CHÊNE, PEUPLIER et ORME, et l'attention des Colons ou autres personnes dans le voisinage de ces LOTS, dépourvus de BOIS, est particulièrement attirée, sur l'opportunité d'obtenir des LOTS de BOIS.

Pour plus amples informations s'adresser à ce BUREAU et aux BUREAUX à EMERSON et WESTBOURNE.

Conditions: Argent Compt.

Par Ordre
DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.
Winnipeg, 10 Sept., 1874. 6

Poeles, Wagons, Charrues.
—AUSSI—
TOUTES ESPÈCES DE
FERRONNERIES
ET DE
FERBLANTERIE, CHEZ
ASHDOWN,
a l'ancienne et favorite
Place d'Affaires,
Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 10 Oct., 1874. 3

L. H. O'DONNELL, M.D.
GRANDE RUE, WINNIPEG.

VENTE SANS RESERVE.

LES SOUSSIGNÉS voulant cesser de faire affaires à Winnipeg, mettent en vente à des prix très-bas tout leur magasin qui renferme un assortiment complet de marchandises de nouveautés, Epiceries, Hardes faites, Chaussures, en un mot tout ce que renferme un MAGASIN GÉNÉRAL.

Venez voir si vous voulez faire une bonne affaire.

Souvenez-vous de la place qui se trouve en face du temple Grâce du Rvd. Young, à Winnipeg.

McVicar & Blackburn.
Ci-devant J. & G. McVicar & Cie.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. 3m

Parlement Fédéral.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans les Provinces de Quebec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les presentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être presentées dans les *trois premières semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 10 Octobre 1874. 4

Pain! Pain! Pain!

—:o:—

ON trouve la meilleure qualité de pain à la

Boulangerie de Winnipeg,

a l'encoignure des Rues

Principale et Arthur.

—:o:—

DE PLUS,—Gateaux, Biscuits et tout ce qui se rattache a cette branche de commerce.

JOHN HACKETT.

St. Boniface, 10 Oct., 1874. 3

Carte de Remerciement.

Wm. BOWLER.

Le propriétaire de la Boulangerie de St. Boniface desire offrir ses sincères remerciements au public en général, à ses amis et à ses patrons pour leur généreux encouragement. Et il en sollicite la continuation.

De plus, il annonce qu'il a pris de plus amples mesures pour satisfaire aux demandes croissantes.

Il a constamment en main une grande variété de marques, depuis ENTERPRISE et SNOWDROPS a No. 1, $4.00, jusqu'aux differentes qualités pour les familles, $3 a $3.25.

Il s'occupe avant tout de satisfaire ses pratiques. Aussi, rendez-lui visite.

St. Boniface, 5 Septembre 1874. 1

P C. LAURIE,
Relieur, etc.,
Près des Ecuries de M. Harvey.

Livres, Musique, Gazettes, etc., relier dans les meilleurs goûts. Mappes, Chromos, &c., encadrés et vernis. Vieux livres reliés et réparés.

Les Ordres par la malle seront remplis sous le plus court délai.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. 3m

M. Pierre Guillemette
DE WINNIPEG.

Vient d'ouvrir un magasin, vis-à-vis M. ONIS MONCHAMP et porte voisine de M. Sonderman, tailleur, où il tiendra toujours des effets de première qualité, tel que Fleur, Avoine, Son, Lard, Saindoux, Beurre, Fruits Preservés, Légumes et une foule d'autres articles que nous ne mentionnons pas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 5 Septembre 1874. 3

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, ROLES D'EVALUATION, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRGS, LETTRFS FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.

IMPORTATION DIRECTE

Venez et visitez le Magasin de

T. J. BOURDEAU

A

St. Boniface.

T. J. BOURDEAU

vient de recevoir et reçoit encore par chaque Bateau un grand Assortiment

DE

Toutes especes de Marchandises

qu'il vend à des prix plus bas que partout ailleurs.—Vous trouverez à son Magasin

Provisions et Epiceries:

Farine, Lard, Viandes, Pain, Beurre, Fromage, Thé, Café, Chocolat, Savon, Chandelle, Sirop, Sucre, Riz, Pommes et Prunes Sèches, Fruits conservés, Sel, Poivre, Clou, etc.,

MARCHANDISES SECHES ET HARDES FAITES:

Draps, Etoffes à Robe et à Habits, Châles, Robes toutes faites, Habits d'Hommes et d'enfants, Pantalons, Vestes, Chemises, Mouchoirs, Ceintures, Chapeaux, Rubans, Jupons, Couvre-pieds, Couvertes, Cotons, Flanelles, Indiennes en grande variété, etc., etc.

Ferronnries et Peintures:

Clous à Planche, à Bardeau, à Cheval et autres, Chaudières, Plats, Assiettes en Ferblanc, Serrures, Cadenas, Peintures de toutes couleurs, Vernis, Huiles, Térébenthine, etc.

OBJETS DE CHASSE ET DE PECHE:

Une variété de beaux Fusils à un et deux coups, Plomb, Poudre, Sacs à Plomp et à Poudre, Ficelle à Ligne. Hameçons, etc., etc.

Vaisselles et Verreries:

Plats, Assiettes, Tasses, Soucoupes, Garnitures de Chambres à Coucher, Lampes, Globes, Pots en Pierre et en Cristal, Plateaux en Verre, etc., etc.

Librairies et Papeteries

Livres d'Ecole, de Prières et de Lecture, Encre, Plumes, Papiers de toute espèce, Enveloppes, Images, Statues, etc., etc.

CHAUSSURES

Un grand assortiment de chaussures d'Hommes, de Femmes, de Garçons, de Filles et de petits Enfants.

Marchandises de Fantaisie:

Aussi, une grande variété de Marchandises de Fantaisie, telles que Odeurs, Parfums, Bijouteries, Pendants d'Oreilles, Bagues et Jones, Chaines, Boucles et Ornements, etc.

☞ Ne manquez pas de venir visiter les Nouvelles Marchandises à Bon Marché, et vous serez satisfaits.

T. J. BOURDEAU.

St-Boniface, 12 Juin 1874. 3m

Avis

A CEUX QUI ONT DES

FUSILS

EN RÉPARATION CHEZ

W. CHAMBERS

A

WINNIPEG.

Toutes les personnes qui ont porté des fusils et autres armes chez W. CHAMBERS, Armurier, de Winnipeg, depuis deux ans et qui ne les ont pas encore réclamés sont avertis de le faire avant le PREMIER DE NOVEMBRE prochain.

M. CHAMBERS donne avis qu'à cette époque il vendra les armes qui n'auront pas été reclamées.

Winnipeg, 31 Juillet 1874.

G. DESAUTELS.

vient d'ouvrir à St. Boniface un

ETAL DE BOUCHERIE,

en face de la Traverse, où il tiendra toutes espèces de viandes, telle que

PORC FRAIS ET SALÉ,

BŒUF,

MOUTON,

VIANDE FUMEE,

VEAU, ETC., ETC

M. Desautels sollicite le patronage du public en général.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

G. DESAUTELS.
Boucher.

St. Boniface, 25 Juillet 1874.

Betes a Cornes

DEMANDEES!

Le plus haut prix sera

payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE,
PORC, ŒUFS, JAMBON,
VIANDES FUMÉES
SAUCISSES, PATATES,
ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai 1874. 6m